Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DU CONSEIL

du 20 décembre 1968

concernant la conclusion et l'exécution des accords intergouvernementaux particuliers relatifs à l'obligation pour les États membres de maintenir un niveau minimum de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers

(68/416/CEE)

(JO L 308 du 23.12.1968, p. 19)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2009/119/CE du Conseil du 14 septembre 2009	L 265	9	9.10.2009

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1968D0416:19730101:FR:PDF